

INFOSHEET

10 CONSEILS POUR REDÉMARRER VOTRE ENTREPRISE APRÈS LA CRISE DU COVID-19

Le redémarrage d'une entreprise après un arrêt temporaire peut présenter des risques spécifiques. S'ils ne sont pas gérés correctement, cela peut conduire à des dommages (im)matériels. Les premières actions sont souvent critiques.

Créer un environnement de travail sûr n'est pas possible ?

Par exemple, suite à une protection (incendie) insuffisante, à des défaillances dans les installations ou à des compétences lacunaires chez vos collaborateurs ? Si tel est le cas, les activités doivent être postposées pour privilégier les mesures correctives urgentes.

Assurez-vous que les étapes qui suivent soient suivies méticuleusement :

1. Répertoriez les risques et les actions existantes. L'objectif est de vous assurer que celles-ci restent pertinentes pour le bon fonctionnement de votre entreprise et que vous prenez toutes les mesures ad hoc pour un environnement de travail sécurisé. Si vos activités ont changé (ex. utilisation de matières premières différentes en raison de problèmes dans la chaîne d'approvisionnement, production de nouveaux produits, etc.), ces risques doivent être réévalués. Partagez ensuite les résultats de ces analyses et les actions qui en découlent avec vos collaborateurs.
2. Passez vos locaux au peigne fin. Inspectez scrupuleusement le bâtiment, tous les espaces extérieurs et intérieurs, les machines et les installations pour identifier et rectifier des anomalies ou des dangers potentiels. Il peut s'agir de dégâts, de fuites, de problèmes d'entretien, de gestion ou de stockage, de traces de vandalisme ou encore de végétation, etc.
3. Examinez les procédures d'urgence et vérifiez si elles sont à jour et suffisantes.
4. Remettez en marche les machines, installations et processus qui avaient été désactivés. Veillez à ce que ce redémarrage se fasse conformément aux procédures opérationnelles standardisées et aux directives du fabricant.
5. Complétez et rétablissez toutes les procédures d'inspection, de test et de maintenance susceptibles d'avoir été interrompues. Pensez notamment aux utilitaires, aux machines et installations, aux systèmes de sécurité, d'incendie et de détection, etc.
6. Mettez à la disposition de vos collaborateurs des outils pour qu'ils soient pleinement en mesure d'effectuer leurs tâches, comme des formations, les licences d'exploitation nécessaires, etc. Si vous avez mis en place une politique de retour au travail, elle pourra vous être d'une aide précieuse.
7. Vérifiez et nettoyez les zones de travail, en particulier les espaces communs tels que les sanitaires, les poignées de porte, les mains courantes, les équipements de bureau, les commandes de machines et les endroits où est préparée la nourriture. Appliquez les mesures de sécurité incendie ci-dessous pour les lieux où des produits désinfectants à base d'alcool (inflammables) sont utilisés (ex. gel hydroalcoolique) :
 - a) Ne pas stocker ni utiliser à proximité de sources inflammables, comme des appareils électriques, des surfaces chaudes, des zones fumeurs, etc.
 - b) Veiller à ce que le personnel se sèche complètement les mains pour permettre aux vapeurs inflammables de s'évaporer.
 - c) Se débarrasser de tous les déchets de type lingettes ou chiffons dans des containers métalliques fermés agréés et videz-les au moins une fois par jour.
 - d) Conserver tous les liquides inflammables dans des armoires sécurisées agréées ou dans des locaux spécialement aménagés.

8. Contrôlez que tous les systèmes de sécurité et de détection soient opérationnels. Cela inclut les gicleurs incendie, les systèmes d'extinction, les pompes incendie, l'approvisionnement en eau, les alarmes incendie, les systèmes anti-effraction, les caméras de surveillance, les contrôles d'accès, etc.
9. Respectez les restrictions gouvernementales liées au Covid-19 sur le lieu de travail, telles que la distanciation sociale. Si ces mesures ne peuvent être appliquées, les activités doivent être revues ou suspendues.
10. Au besoin, prenez contact avec votre fédération professionnelle afin d'en savoir plus sur les solutions spécifiques Covid-19 pour relancer les entreprises de votre secteur.

Nous mettons tout en œuvre pour garantir l'exactitude de ces informations. Cependant, il peut arriver qu'elles soient incomplètes ou incorrectes. Nous déclinons toute responsabilité pour tout type de dommage pouvant résulter de l'utilisation de ces informations. De même, nous ne sommes pas responsables pour les sites dont nous n'assurons pas la maintenance, qui sont référencés ou qui contiennent des références aux informations. Nous nous réservons le droit de modifier le contenu de ces informations, sans aucune notification.

